



# Site Natura 2000 de la Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*

## Comité de pilotage Natura 2000

### « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle »

19 décembre 2023 – Bourdeilles

Compte rendu de réunion

#### Personnes présentes

Monsieur Patrick LACHAUD, Maire de Villeteureix

Monsieur Jean-Didier ANDRIEUX, Président du SRB Dronne, Maire de Celles

Madame Delphine BONNIEU, Maire déléguée de Saint-Michel-de-Rivière, commune de La Roche Chalais

Monsieur Robert DENOST, Adjoint à la mairie de Saint-Aulaye-Puymangou

Monsieur Stéphane BEGUERIE, Commune de Bonnes, SABV Dronne Aval

Monsieur Jérôme CHEVREL, Communauté de communes Dronne et Belle

Madame Nathalie ARNAUD, Conseillère Régionale, Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Cyprien CONSTANT, Carrière Constant – UNICEM

Monsieur Cédric DEVILLEGER, Parc naturel régional Périgord-Limousin

Monsieur Yoann SUREAU, Conseil Départemental de la Dordogne

Madame Mélanie AUPY, DDT de la Dordogne

Monsieur Tristan DELPEYROU, SRB Dronne

Monsieur Pierre-Antoine HOSPITAL, SRB Dronne

Monsieur Karim ALAOUI, SRB Dronne

Monsieur Axel GAUTHARD, SABV Dronne Aval

Monsieur Gaël PANNETIER, SABV Dronne Aval

Monsieur Valentin BONDU, SABV Dronne Aval

Monsieur Nicolas DUSSUTOUR, président du Copil, Maire de Bourdeilles

Monsieur Hugo MAILLOS, Région Nouvelle Aquitaine

Madame Maëlle DUPUY, GREGE

Monsieur Maxime COSSON, Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Dominique PUPHIL, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Gironde

Monsieur Arnaud DENOUEIX, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne

Madame Clara DE RAADT, DDT de la Charente  
Madame Aurélie LAVAUD, DDT de la Charente  
Monsieur Frédéric MOINOT, EPIDOR – EPTB Dordogne  
Madame Laetitia GIVERNAUD, EPIDOR – EPTB Dordogne

#### **Personnes excusées**

Monsieur Pierre LANDRE, Fransylva en Poitou-Charentes  
Madame Pascale ROUSSIE-NADAL, Mairie de Saint-Privat-en-Périgord  
Madame Pia HANNINEN, Unité départementale de l'architecture et patrimoine de la Dordogne  
Madame Mélanie CELERIER, Conseillère départementale du canton de Brantôme

#### **Compte-rendu**

Monsieur DUSSUTOUR remercie les participants et présente l'ordre du jour :

- Point sur la désignation de la structure porteuse de l'animation et du ou de la Président(e) du COPIL pour la période 2024-2026 - Région Nouvelle-Aquitaine
- Bilan de l'animation du site Natura 2000 pour l'année 2023
- Amélioration des connaissances sur la Grande Mulette (CEN NA) et sur le Vison d'Europe (GREGE)
- Perspectives pour l'animation 2024
- Questions diverses
- Visite de site : contrat Natura 2000 de renaturation d'un corridor écologique à Bourdeilles

#### **Organisation de la mise en œuvre de l'animation du site :**

EPIDOR a été désignée structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 pour 3 années, pour la période allant de 2021 à 2023. Monsieur DUSSUTOUR est Président du comité de pilotage depuis 2020. EPIDOR, dans le cadre d'un marché public, délègue la réalisation des actions d'animation suivantes : mise en œuvre des contrats agricoles et non agricoles, actions de communication et de sensibilisation. EPIDOR conserve les actions de coordination avec les services de l'Etat et de la Région et avec les partenaires techniques, la gestion administrative et financière du programme, les évaluations des incidences et avis sur projets.

Le Syndicat de Rivière du Bassin de la Dronne (SRB Dronne) est la structure retenue dans le cadre d'un marché public pour l'animation agricole et non agricole en 2023 sur la partie amont du site Natura 2000 et le département de la Dordogne.

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne Aval (SABV Dronne Aval) est la structure retenue dans le cadre d'un marché public pour l'animation agricole et non agricole en 2023 sur la partie aval du site Natura 2000 et les départements de la Charente, Charente-Maritime et Gironde.

#### **Point sur la désignation de la structure porteuse de l'animation et du ou de la Président(e) du COPIL pour la période 2024-2026 - Région Nouvelle-Aquitaine :**

Hugo MAILLOS indique que lors de la réunion du collège des élus membres du Comité de pilotage du site Natura 2000 qui a eu lieu de 14h à 14h30 ce jour, EPIDOR a été redésignée structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 de la Vallée de la Dronne pour une période de trois ans, de 2024 à 2026.

Nicolas DUSSUTOUR a proposé sa candidature pour poursuivre son rôle de Président du COPIL pour cette même période de trois ans. Sa candidature a été validée par les élus membres du COPIL.

Hugo MAILLOS poursuit sur le **transfert de la gestion des sites Natura 2000 de l'Etat vers les Régions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023**. Le réseau Natura 2000 était historiquement placé sous le pilotage et la gestion de l'État. Depuis la Loi 3DS et son décret d'application, le transfert s'est fait vers les Régions à partir du 1er janvier 2023. Le transfert de compétences n'est cependant que partiel. Il s'agit de confier aux Régions la gouvernance et la gestion des sites exclusivement terrestres (87,5 % du réseau), la gestion de ces sites étant fondée sur une approche contractuelle et volontaire. Les Régions se voient aussi confier l'instruction et le contrôle des chartes, ainsi que les exonérations fiscales qui y sont liées. Ces collectivités, cheffes de file en matière de biodiversité, gèrent également les aides non surfaciques du Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (Feader), dont l'animation et les contrats Natura 2000 non agricoles. L'État, quant à lui, conserve les compétences de désignation des sites et d'instruction des évaluations d'incidences, et reste l'interlocuteur institutionnel de la Commission européenne, garante du bon respect des directives. Il a la charge de gérer les aides surfaciques du Feader, dont les mesures agroenvironnementales et climatiques (Maec), qui sont un levier important de la gestion des sites Natura 2000 terrestres.

Les dispositifs financiers de la Région Nouvelle Aquitaine utilisent l'application dématérialisée : MDNA (Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine).

Hugo MAILLOS ajoute que pour le **dispositif de contrats non agricoles non forestiers**, la Région Nouvelle-Aquitaine ouvrirait un appel à projets régional sur la période janvier-février 2024. Les opérateurs Natura 2000 seront invités à déposer dans ce cadre leurs pré-projets de contrat.

Désormais, pour ces contrats, une avance de trésorerie est possible sous la forme de versement d'un acompte jusqu'à 40% pour les dossiers avec des travaux sur plusieurs années, et jusqu'à 50% pour les dossiers avec des travaux seulement une année. Rappels : Les financements alloués pour les contrats sont à hauteur de 100% pour un particulier, et à hauteur de 80% pour une entité publique (20% d'autofinancement).

Nicolas DUSSUTOUR remercie Monsieur MAILLOS et passe la parole à Laetitia GIVERNAUD, chargée de mission Natura 2000 à EPIDOR, pour la présentation du bilan 2023 de l'animation du site.

### **Bilan de l'animation 2023 :**

#### **1. Animation agricole :**

Dans le cadre de la nouvelle programmation PAC 2023-2027, EPIDOR a déposé en octobre 2022, dans le cadre d'un appel à projets de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, un PAEC pour la campagne de contractualisation de MAEC en 2023. Ce PAEC est commun aux deux sites Natura 2000 de la Vallée de l'Isle et de la Vallée de la Dronne.

Pour le site de la Vallée de la Dronne, le prévisionnel de contractualisation déposé dans ce PAEC est de 550 hectares pour un budget pour des contrats de 5 ans de 500 000 €.

Dans le courant de l'année 2023, la DRAAF a alloué au territoire un budget de 255 000 € entraînant, devant cette baisse importante de dotation, une priorisation des parcelles à engager dans le dispositif. Cette priorisation des parcelles a été réalisée par les syndicats de rivières sur la base des 6 critères suivants :

- Présence d'habitat d'intérêt communautaire
- Secteur prioritaire
- Parcelle riveraine de la Dronne ou d'un affluent ou d'un astier
- Parcelle en secteur de discontinuité de la trame verte
- Parcelle incluse dans un Grand ensemble de pairies

- Souhait d'une Mesure ambitieuse

#### **Rappels des enjeux agropastoraux du site Natura 2000 :**

Le Site Natura 2000 couvre une surface de 5 931 ha dont 2 900 ha d'intérêt communautaire (soit près de 49% du site). 17% des habitats sont dans un état de conservation dégradé (16% moyennement dégradé et 1% fortement dégradés).

Les enjeux agropastoraux visés par la mise en œuvre des actions agricoles sont la préservation des :

- Prairies maigres de fauche qui représentent 2 311 ha (soit près de 80% des habitats d'intérêt communautaire du site),
- des Mégaphorbiaies représentant une surface de 94 ha (soit près de 3% des habitats d'intérêt communautaire du site),
- et des Prairies habitats des espèces d'intérêt communautaire de Cuivré des marais et de Damier de la Succise.

Afin de répondre à ces enjeux de préservation, de **nouvelles mesures ont ainsi été définies** pour le territoire sur la base des cahiers des charges des mesures proposées au niveau national :

- ESP1 : Absence de fertilisation et mise en défens de 10% de la parcelle - 82 €/ha/an
- ESP2/3/4 : Report de fauche (de 25 jrs, 35 jrs ou 45 jrs) + absence de fertilisation azotée - 145 à 254 €/ha/an
- MHU1/2 : Préservation des milieux humides – 150 à 201 €/ha/an
- OUV1 : Maintien de l'ouverture des milieux – 153 €/ha/an
- CPRA : Conversion de cultures en prairies – 358 €/ha/an

L'animation de la **mise en œuvre des MAEC sur le site Natura 2000** a été réalisée par les syndicats sur leur territoire d'intervention.

Pierre-Antoine HOSPITAL présente le travail mené sur le département de la Dordogne.

En 2023, 15 agriculteurs ont contractualisé au moins une MAEC sur le site Natura 2000 de la vallée de la Dronne sur le département de la Dordogne. Au total, 256 hectares ont été engagés dont 20% en secteur prioritaire soit 52 ha. Le détail des surfaces engagées par mesure est présenté dans le tableau ci-dessous. Six des huit mesures proposées dans le nouveau PAEC ont été contractualisées au moins une fois. Les îlots engagés sont localisés entre Bourdeilles en amont et Petit-Bersac en aval.

Intitulé mesure	Mesure	Quantité (en hectare)	Nombre d'exploitation	Montant unitaire (€/ha)	Montant annuel en €	Montant sur 5 ans en €
Préservation des milieux humides niveau 1	Na_ISDR_Mhu_1	31,3	1	150	4 687,50 €	23 437,50 €
Préservation des milieux humides niveau 2	Na_ISDR_Mhu_2	76,0	4	201	15 271,98 €	76 359,90 €
Protection des espèces niveau 2	Na_ISDR_Esp_2	44,8	5	145	6 501,10 €	32 505,52 €
Protection des espèces niveau 3	Na_ISDR_Esp_3	47,8	4	200	9 566,96 €	47 834,80 €
Protection des espèces niveau 4	Na_ISDR_Esp_4	51,0	6	254	12 948,92 €	64 744,60 €
Création de prairie	Na_ISDR_Cpra	5,5	1	358	1 969,00 €	9 845,00 €
<b>Total</b>		<b>256,4</b>			<b>50 945,46 €</b>	<b>254 727,32 €</b>

Valentin BONDU présente le travail mené sur les départements de Charente, Charente-Maritime et Gironde.

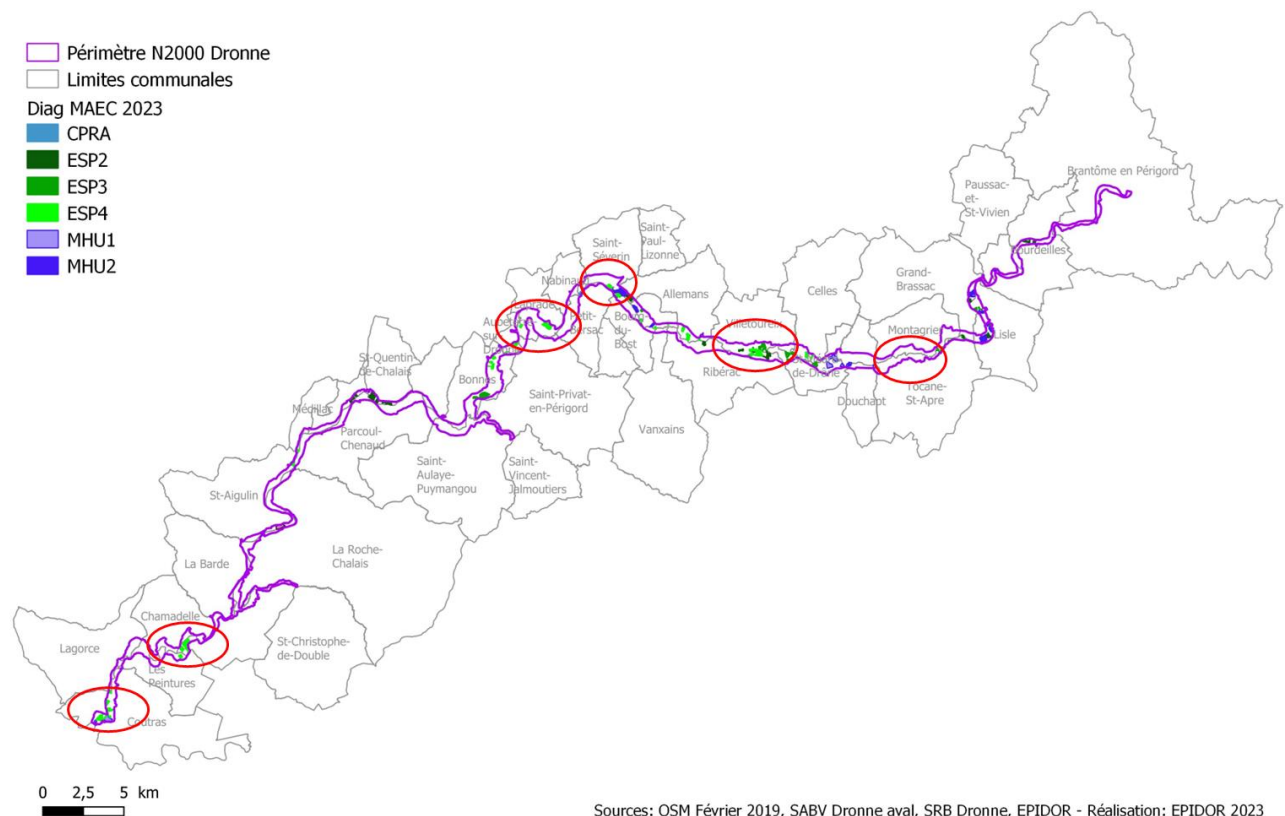
- **16** contacts téléphoniques
- **12** rencontres individuelles
- **12** contrats signés pour une surface totale de **170,73** hectares dont 3 diagnostics mutualisés
  - **Les objectifs sont atteints** (Prévu au marché : 6 contacts et 10 diagnostics)
  - Sur les 12 diagnostics réalisés, 11 sont des renouvellements de 2018 et 2022 et 1 correspond à un nouveau diagnostic 2023
  - **La Charente** = 82.61 hectares soit 48,4 %
    - 6 exploitations ont contractualisé des MAEC, dont 5 renouvellements et 1 nouveau contrat sur la commune de Bazac.
    - **Il ne reste que 2 îlots contractualisables en zone prioritaire en comptant les anciens contrats toujours en cours.**
  - **La Charente-Maritime** = 21.41 hectares soit 12,5%
    - 2 exploitations ont contractualisé des MAEC (2 renouvellements)
  - **La Gironde** = 66.71 hectares soit 39,1 %
    - 4 exploitations ont contractualisé des MAEC (4 renouvellements)
    - **Il ne reste que 2 îlots contractualisables en zone prioritaire, voir selon le choix politique du COPIL dans la priorisation des contractualisations pour 2024.**

#### **Bilan de la contractualisation agricole 2023 sur tout le site :**

- **426 ha** contractualisés
- **438 000 € (5 ans)**

Dronne amont : 20% des parcelles engagées sont en secteur prioritaire

Dronne aval : 50% des parcelles engagées sont en secteur prioritaire



**Bilan global : les contrats agricoles en cours sur le territoire de la Vallée de la Dronne représentent 604 hectares engagés pour un montant de 628 000 € (contrats de 2019, 2021, 2022 et 2023).**

Laetitia GIVERNAUD indique que désormais, les exploitants agricoles qui contractualisent une MAEC doivent suivre une formation « biodiversité » dans les deux ans qui suivent leur engagement. Le contenu de la formation est en cours de construction avec la Chambre d'Agriculture de la Dordogne.

#### **Campagne de contractualisation agricole 2024 :**

Un PAEC a été déposé en octobre 2023 pour la campagne de MAEC en 2024 sur la base d'un **prévisionnel de 300 hectares de surfaces à engager, pour un montant prévisionnel de 315 000 €.**

Suite à la CRAEC de mi-décembre 2023, la DRAAF Nouvelle Aquitaine a indiqué qu'elle donnerait les enveloppes allouées à chaque territoire courant mars 2024.

L'instruction des dossiers de MAEC 2023 devrait être finalisée pour mars 2024 également.

#### **Quelle stratégie adopter en 2024, dans un contexte d'incertitude financière, à la fois pour les contrats et pour l'animation agricole, et de retard dans l'instruction des dossiers de MAEC 2023 ?**

- ➔ Proposition 1 : Analyse parcellaire sur tout le pool des parcelles : 2023 « non retenues » + renouvellement 2019 + nouvelles parcelles, sur la base des critères de sélection des parcelles suivants :
  - Présence habitat IC ou habitat d'espèces IC ou création d'habitat
  - Parcelle en Secteur prioritaire
  - Parcelle riveraine de la Dronne, d'un affluent ou d'un astier
  - Parcelle en Secteur de discontinuité de la trame verte
  - Parcelle dans un grand ensemble de parcelles
  - Souhait d'une Mesure ambitieuse

- ➔ Proposition 2 : Engager en 2024 les parcelles diagnostiquées en 2023 "non retenues" + quelques parcelles de 2019 jusqu'à attendre le plafond de l'enveloppe financière.

Laetitia GIVERNAUD ajoute qu'une réunion ou un groupe de travail agricole sera mis en place en début d'année 2024 pour définir la stratégie d'animation agricole 2024.

### **Questions et échanges :**

Gaël PANETIER fait remarquer qu'il faut absolument être prudent en 2024 dans l'animation territoriale dans ce contexte.

Jean-Didier ANDRIEUX considère que le signal envoyé sur le territoire est mauvais alors que depuis le début de l'animation du site, les choses se passaient bien, et il y avait une bonne acceptation locale.

Pour la stratégie d'animation agricole 2024, Hugo MAILLOS se propose de participer au groupe de travail agricole mis en place.

Cédric DEVILLEGGER considère que la proposition 2 pour l'animation est plus judicieuse sur le fait que rien n'a encore été proposé ou promis aux exploitants dont les contrats de 2019 arrivent à échéance, a contrario des exploitants démarchés en 2023 et pour lesquels certaines parcelles ne seront finalement pas retenues après instruction.

## **2. Animation non-agricole :**

En ce qui concerne l'animation pour la mise en œuvre des Contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers, Karim ALAOUÏ du SRB Dronne présente le travail réalisé cette année sur le département de la Dordogne :

### **Contrat non agricole non forestier de Bourdeilles :**

Ce contrat a été signé en 2022 par la commune de Bourdeilles. Il vise à améliorer le corridor écologique en zone péri-urbaine et à diversifier des habitats au sein d'un ensemble prairial fortement dégradé.

#### **7 actions réalisées en 2022 et 2023 :**

- **1500 arbres** plantés en ripisylve, haies et bosquets
- **15 frênes** élagués en têtards
- reméandrage d'un cours d'eau sur **150 m de long**
- création d'une dépression/mare **de 350 m<sup>2</sup>**
- **2 panneaux** d'information en cours
- **40 m de génie végétal**
- implantation d'une **passerelle**
- **gestion différenciée** sur l'ensemble du site avec fauche tardive et bande tampon refuge réalisée

**Coût global :** environ **43 000 euros** (investissements et barèmes)

+ sensibilisation des services techniques à la gestion raisonnée à vocation écologique / support école buissonnière Bourdeilles.

### **Contrat non agricole non forestier de Celles :**

Ce contrat a été signé en 2022 par un propriétaire privé pour la conservation d'un ensemble prairial de type 6510 et d'une annexe aquatique possédant de forts atouts pour les espèces d'intérêt communautaire.

- **9,2 ha de prairie atlantique** en très bon état de conservation : fauche tardive annuelle.
- Plantation d'un **corridor de 135 m** de haie entre l'annexe aquatique et la Dronne.

- **Profilage des berges** de l'annexe aquatique pour améliorer les habitats (notamment pour la Cistude).
- **Coût global** : environ **17 000 euros** (investissements et barèmes).

Valentin BONDU du SABV Dronne aval présente le travail réalisé cette année sur les départements de Charente et Gironde :

- Projet de Contrat non agricole non forestier de Bonnes :

Ce projet vise la renaturation de l'ancien stade de football communal situé à proximité immédiate de la Dronne ainsi que la restauration des berges de l'astier de Bonnes et de la ripisylve de la Dronne. Il se situe en terrains communaux.

Le SABV Dronne aval travaille avec les élus de la commune de Bonnes pour définir les travaux. Un pré-projet de contrat pourra être déposé à l'appel à projets régional du début d'année 2024.

### **3. Actions de communication et de sensibilisation :**

Laetitia GIVERNAUD rappelle l'existence d'un site Internet pour le site de la Vallée de la Dronne : <https://www.natura2000-isle-et-dronne.fr> sur lequel on peut accéder notamment aux portés à connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire par commune concernée par le site. Ces données sont notamment utiles pour accompagner les porteurs de projets dans la réalisation des évaluations des incidences ainsi que pour les documents d'urbanisme.

Un Séminaire technique sur le Vison d'Europe a eu lieu en juin 2023 à Guîtres, organisé par les porteurs des programmes Life Rivière Dordogne (EPIDOR) et Life Vison d'Europe (LPO).

Un travail d'harmonisation des panneaux de sensibilisation Natura 2000 à l'échelle des sites dont EPIDOR est opérateur est en cours.

Actions menées par le SRB Dronne cette année : articles de presse notamment sur les contrats non agricoles non forestiers, animations auprès des scolaires sur le site de Bourdeilles.

### **4. Evaluation des incidences et avis sur projets :**

EPIDOR a apporté des conseils auprès de 7 porteurs de projets, et a établi un porté à connaissance des enjeux du site Natura 2000 dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Grand Libournais.

Pour rappels, le dispositif d'évaluation des incidences permet d'analyser l'impact d'activités et projets prévus en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000. La liste des activités et projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 est consultable sur les sites internet des Préfectures de la Dordogne, de Charente, Charente-Maritime et Gironde.

(Dordogne : <https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Gestion-des-espaces-naturels-et-des-especes-Chasse-et-Peche/Natura-2000/Evaluation-des-incidences>)



## **5. Autres actions concourant aux objectifs du Docob : Etudes et expertises**

Laetitia GIVERNAUD laisse la parole à Maxime COSSON du CEN Nouvelle-Aquitaine pour l'étude menée sur la Grande Mulette et la Mulette perlière, puis à Maëlle DUPUY du GREGE pour l'étude sur l'amélioration des connaissances sur la répartition du Vison d'Europe sur le Bassin Versant de la Dronne et de ses affluents.

Ces études sont menées par ces structures hors budget d'animation du site Natura 2000 de la Vallée de la Dronne.

**Nous remercions ces partenaires techniques pour leur intervention en comité de pilotage.**

⇒ **Les éléments de ces présentations sont proposés dans le diaporama joint à ce compte rendu.**

### **Questions et échanges**

- Etude sur la Grande Mulette :

La présence de la Grande Mulette à l'aplomb des parcelles diagnostiquées dans le cadre du dispositif de MAE pourrait éventuellement être un critère de priorisation supplémentaire.

Karim ALAOUI ajoute qu'avec l'augmentation de la fréquentation de la rivière, il faut mener des actions de conciliation des usages et des activités de pleine nature avec la présence de l'espèce. Il faut s'appuyer sur les différents outils à disposition : contrats Natura 2000, APPB, aménagements dans le cadre de dispositifs de l'Agence de l'Eau, etc.

Les données de présence de l'espèce sont consultables par les animateurs Natura 2000 via la plateforme régionale SINP et l'Observatoire FAUNA. Les données sont également diffusées par le CEN Nouvelle-Aquitaine au format papier ou SIG aux structures intervenant sur le territoire de la Dronne.

- Etude sur le Vison d'Europe :

Maëlle DUPUY explique que l'étude sur le Vison d'Europe sur la Dronne va se poursuivre en août-septembre 2024. Des demandes d'autorisation pour accéder aux propriétés privées ont été réalisées auprès des propriétaires.

## **6. Perspectives d'actions 2024 :**

- Animation de la mise en œuvre des contrats agricoles
- Suivi des contrats non agricoles déposés et dépôt du contrat non agricole de Bonnes
- Accompagnement des porteurs de projets (évaluation des incidences) et avis sur projets
- Actions de communication et de sensibilisation : animations nature et auprès des scolaires, travail sur la valorisation des démarches de Chartes Natura 2000

Maxime COSSON informe que le CEN Nouvelle-Aquitaine a acquis, en fin d'année 2023, 20 hectares de parcelles constituées de forêts alluviales dans le site Natura 2000 à Tocane-Saint-Apre.

A l'issue de la réunion, Nicolas DUSSUTOIR remercie les participants et clôt la séance à 16h30. Il propose de se rendre sur le site de la commune de Bourdeilles pour voir les actions de restauration menées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 non agricole non forestier.